

Service Urbanisme et Risques

Unité Atelier Planification

Référence : 202309AvisMs2Mionnay503

Vos réf. :

Affaire suivie par : Laurence CALARD
ddt-sur-plan@ain.gouv.fr

**Objet : Avis DDT sur le projet de modification simplifiée
n°2 du PLU de MIONNAY**

Le directeur,

à

Monsieur le maire

Mairie de Mionnay
Place Alain Chapel
01390 MIONNAY

Bourg en Bresse, le

26 SEP. 2023

Vous m'avez notifié le projet de modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme (PLU) de votre commune, prescrite par arrêté le 23 juin 2023, pour recueillir l'avis des services de l'État associés à cette procédure conformément à l'article L. 153-40 du code de l'urbanisme.

Cette modification porte sur des évolutions mineures du règlement écrit de la zone 1AUe du PLU, notamment concernant certaines destinations interdites dans l'article 1, ainsi que certaines destinations autorisées sous condition.

Après analyse, il s'avère que votre dossier n'appelle pas de remarque particulière, et recueille en conséquence un avis favorable de ma part.

Je vous invite à verser le présent avis au dossier mis à la consultation du public.

Le directeur,


Vincent PATRIARCA

PJ :
Copie à : DCAT